
Cacao durable et traçable —
Partie 4:
Exigences pour les systèmes de
certification

Sustainable and traceable cocoa —

Part 4: Requirements for certification schemes

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 34101-4:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6524fc9f-d4f8-45c8-818f-3d562fa040f5/iso-34101-4-2019>



iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

ISO 34101-4:2019

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/6524fc9f-d4f8-45c8-818f-3d562fa040f5/iso-34101-4-2019>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Exigences relatives au détenteur du système	4
5 Élaboration et management du système	6
6 Informations mises publiquement à disposition	8
7 Réclamations et contestations auprès du détenteur du système	9
8 Exigences pour les organismes de certification	10
8.1 Généralités	10
8.2 Exigences pour les processus autres que ceux spécifiés dans l'ISO/IEC 17021-1	10
8.3 Cycle d'audit de l'organisme produisant des fèves de cacao	11
8.4 Cycle d'audit des acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao	12
8.4.1 Généralités	12
8.4.2 Audit de certification ou de renouvellement de la certification	13
8.4.3 Audits de surveillance	13
8.5 Échantillonnage	13
8.6 Méthodes permettant d'obtenir des informations pendant l'audit	14
8.7 Durée nécessaire pour un audit	14
8.8 Délai de résolution des non-conformités	14
8.9 Expiration d'un certificat	14
8.10 Renouvellement d'un certificat	15
8.11 Exigences pour la compétence des auditeurs autres que celles spécifiées dans l'ISO/IEC 17021-1	15
9 Allégations	15
9.1 Exigences générales	15
9.2 Conditions d'utilisation d'une allégation par un client	15
9.3 Allégations interentreprises (B2B)	16
9.4 Allégations destinées aux consommateurs (B2C)	17
10 Marque de conformité par tierce partie	17
11 Octroi de licences et contrôle	17
Annexe A (normative) Exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao au niveau seuil	19
Annexe B (normative) Exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao au niveau moyen	28
Annexe C (informative) Exemples de risques à évaluer	31
Annexe D (informative) Contrôle basé sur les risques et revue des organismes de certification	33
Bibliographie	34

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique CEN/TC 415, *Cacao traçable et durable*, du Comité européen de normalisation (CEN) en collaboration avec le comité technique ISO/TC 34, *Produits alimentaires*, sous-comité SC 18, *Cacao*, conformément à l'accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 34101 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Introduction

La série ISO 34101 spécifie les exigences relatives à la production durable des fèves de cacao, à la traçabilité du cacao produit de manière durable et au système de certification du cacao durable et traçable.

Des fèves de cacao produites de manière durable sont obtenues en satisfaisant aux exigences relatives aux systèmes de management de l'ISO 34101-1 ou l'[Annexe A](#) ou [B](#), et aux exigences de performance de l'ISO 34101-2.

L'approche par étape de la série ISO 34101 comprend trois niveaux d'exigences: niveau seuil, niveau moyen et niveau élevé. Les exigences concernant les trois niveaux d'exigences de performance sont toutes spécifiées dans l'ISO 34101-2. Les trois niveaux d'exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiés dans l'ISO 34101-1 ou le présent document, comme suit:

- niveau seuil: [Annexe A](#);
- niveau moyen: [Annexe B](#);
- niveau élevé: ISO 34101-1.

Un organisme produisant des fèves de cacao de manière durable peut demander une certification initiale au niveau qui lui convient et ensuite poursuivre vers un niveau supérieur jusqu'à ce que le niveau élevé soit atteint. Le passage du niveau seuil au niveau moyen peut prendre jusqu'à 60 mois. Le passage du niveau moyen au niveau élevé peut prendre jusqu'à 60 mois.

Les exigences de performance spécifiées dans l'ISO 34101-2 sont complémentaires aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. Seuls les organismes satisfaisant à la fois aux exigences relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao (ISO 34101-1 ou [Annexe A](#) ou [B](#)) et aux exigences de performance (ISO 34101-2) peuvent déclarer que les fèves de cacao sont produites de manière durable.

L'ISO 34101-3 spécifie les exigences de traçabilité du cacao produit de manière durable (satisfaisant aux exigences de la série ISO 34101) en partant de l'organisme produisant des fèves de cacao de manière durable et tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao.

Le présent document spécifie les exigences relatives au système de certification du cacao traçable produit de manière durable conformément aux exigences de la série ISO 34101, et contient les exigences relatives au niveau seuil et moyen du système de management de la durabilité du cacao.

Document	Objet	Destinée à être appliquée par
ISO 34101-1	Exigences de niveau élevé relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. (Les exigences des niveaux seuil et moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiées dans le présent document.)	Producteurs de cacao enregistrés et organismes produisant des fèves de cacao de manière durable.
ISO 34101-2	Exigences de performance du niveau seuil, moyen ou élevé (relatives aux aspects économiques, sociaux et environnementaux).	
ISO 34101-3	Exigences de traçabilité.	Acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao.
Le présent document	Exigences pour les systèmes de certification. Exigences des niveaux seuil et moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao. (Les exigences de niveau élevé relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao sont spécifiées dans l'ISO 34101-1.)	Détenteurs de systèmes de certification et organismes de certification certifiant la conformité à la série ISO 34101. Organismes souhaitant une certification par un organisme de certification de tierce partie accrédité afin de revendiquer la conformité. Producteurs de cacao enregistrés et organismes produisant des fèves de cacao de manière durable, appliquant les exigences de niveau seuil ou moyen relatives aux systèmes de management de la durabilité du cacao.

Le présent document spécifie les exigences relatives aux niveaux seuil et moyen du système de management de la durabilité du cacao. L'ISO 34101-1 spécifie les exigences relatives au niveau élevé.

Dans le présent document:

- «doit» indique une exigence;
- «il convient de» indique une recommandation;
- «peut» indique parfois («may» en anglais) une autorisation;
- ou encore («can» en anglais) une possibilité ou une capacité.

Les informations sous forme de «NOTE» sont fournies pour clarifier l'exigence associée ou en faciliter la compréhension.